

# BULLETIN MUNICIPAL



Votre bulletin Municipal a été entièrement conçu par nos soins afin qu'il n'y ait aucune incidence financière pour la commune.

Nous vous souhaitons d'en faire une bonne lecture



Si l'hiver a été plus humide que froid, nous n'en sommes pas moins tous heureux d'accueillir des jours plus cléments.

A une époque de conflits aux différents points du globe où la stabilité des nos démocraties vacille, je ne peux que vous encourager à faire preuve de solidarité et de citoyenneté en suivant tous les précieux conseils promulgués dans notre Bulletin Municipal.

Cette fois-ci c'est fini, après plusieurs mois de réflexion, d'études, de recherches de subventions et de travaux, la Traverse est terminée.

Malgré les désagréments que les travaux ont pu vous causer, nous avons eu beaucoup de retour positifs émanant de Portoises et Portoises sur le résultat final.

La situation de guerre en Europe et l'état de l'économie mondiale ont eu un impact sur les prix des matériaux et de l'énergie. Néanmoins, nous avons pu tenir le budget.

Le 11 Avril; avec mon Conseil Municipal, nous avons voté à l'unanimité les taux des taxes locales sans les augmenter comme toutes les années précédentes. Je vous rappelle que l'exercice 2023 s'est terminé avec un excédent budgétaire en fonctionnement de 291 927 €.

Sans cette gestion rigoureuse, nous n'aurions pas pu financer tous les investissements et les travaux de la Traverse.

Je vous remercie de respecter toutes les recommandations demandées dans notre bulletin.

Avec mon équipe, nous vous souhaitons un bel été et vous invitons à participer aux diverses manifestations organisées par nos associations qui ont besoin de vous pour perdurer.

Enfin, je remercie mon équipe ainsi que le personnel municipal qui œuvrent auprès de moi. Nous restons à votre écoute !

Jean-Bernard CHARPENEL



## TAXES DIRECTES LOCALES

Nous vous présentons les budgets votés en Avril 2024

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, a décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2024.

Taxe d'habitation : 10.56 %

Revenu attendu pour la commune : 16 526 € (uniquement pour les résidences secondaires du fait de la suppression de cette taxe pour les résidences principales).

Taxe foncière (bâti) : 26,59%

Revenu attendu pour la commune : 154 036 €

Taxe foncière (non bâti) : 44,91%

Revenu attendu pour la commune : 17 290 €

Soit un revenu global de 190 957 € pour la commune.

( allocation compensatrice de 3105 € incluse).

Les bases ont augmenté par rapport à 2023 .Ces augmentations ne sont pas décidées par la commune, les bases augmentent chaque année, d'une part pour tenir compte de l'inflation, d'autre part avec les transactions immobilières.

La taxe d'habitation étant supprimée, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ( TFPB) est attribuée aux communes, et pour notre commune , cela représente 15,51%.

## BUDGET PRIMITIF, COMMUNE 2024 GÉNÉRAL

Le budget primitif 2024 de la commune, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées par le Conseil Municipal, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de contenir la dette .

Il est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement.

Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Il couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres (autofinancement, fonds de compensation de la TVA, taxes d'aménagement, produits de cessions) .

# BUDGET PRIMITIF, COMMUNE 2024 GÉNÉRAL

## SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES = 626 620 €		DEPENSES = 626 620 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2023	276 613	Charges à caractère général	291598
Impôts, taxes, Dotations	199432	Autres charges (subventions, fpic, sdis, sivos, asso...)	54183
Dotations Etat	80730	Charges financières (Intérêts des emprunts)	8898
Irrigation, tables, charges loyers	18045	Virement investissement	200000
Loyers	51800	Charges du personnel	71941

## SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES = 622 777 €		DEPENSES = 622 777 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent de fonctionnement capitalisé	15314	Remboursement de la dette (capital des emprunts)	20205
FCTVA + TA	5928	Voirie	94572
Virement de la section de fonctionnement	200000	Bâtiments	8000
Subventions	401535	Traversée du village	500000

# BUDGET PRIMITIF SERVICE DE L'EAU 2024

## SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES = 51 630 €		DEPENSES = 51 630 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2023	0	Charge à caractère général	11106
Vente d'eau	51028	Charges du personnel	10000
Amortissement subvention	468	Amortissements	22324
FCTVA	134	Versement agence de l'eau	8200

## SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES = 153 464 €		DEPENSES = 153 464 €	
PRINCIPAUX POSTES		PRINCIPAUX POSTES	
Excédent reporté de 2023	129982	Remboursement de la dette (capital des emprunts)	0
FCTVA	1158	Réseaux	149996
Emprunt	0	Amortissements subventions	468
Amortissements	22324	Matériel	3000

---

# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

---

Les dépenses porteront sur :

- Le programme de voirie : la priorité s'est portée aux chemins qui ont servi de déviations lors des travaux du village .
- Le solde de la traverse du village.
- La remise en service du bassin en circuit fermé .
- L'achat d'outillages pour l'employé communal.
- La poursuite de la rénovation des bâtiments communaux.



---

# LA TRAVERSE

---



---

Voilà les travaux de la Traverse , à présent , achevés !

Par mesure d'économie, les conseillers municipaux ont pris en charge de nombreux travaux.

Tout au long du chantier, nous vous avons communiqué les différentes phases de travaux par des mails réguliers.

#### Accès:

Nous vous rappelons que l'entrée de l'école, côté du nouveau parking, s'effectuera à partir de la rentrée de Septembre. Des travaux d'accessibilité par cette nouvelle entrée avec un portillon seront réalisés par l'employé communal pendant les vacances scolaires de l'été.

Les chemins, ayant servi aux déviations, ont été très endommagés pendant ces mois de travaux : nous avons effectué un dossier de subventions au Département afin de procéder à sa totale réfection.

#### Poubelles:

Les containers des poubelles ont été déplacés et leurs accès facilités. De plus, cette entrée du village est embellie de par la réfection totale du parking. Leurs déplacements a supprimé les désagréments pour l'auberge.

Elles sont accessibles depuis le 13 Mai.

#### Finances:

Le financement de la Traverse n'a donné lieu à aucun prêt ni aucune augmentation des taxes communales.

Nous venons de voter le budget en Conseil Municipal Jeudi 11 Avril 2024.

Nous n'augmentons pas les impôts communaux. Nous venons de voter le taux des taxes : le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe habitation : le taux de ces taxes reste identique à toutes les années précédentes.

Nous vous remercions infiniment pour votre patience et votre compréhension. Nous avons bien eu conscience des difficultés engendrées. C'est pourquoi nous avons tout mis en œuvre afin que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible car il est à noter que le chantier se termine avec pratiquement deux mois d'avance grâce à notre suivi hebdomadaire rigoureux.

---

# AVANT/APRES

---

AVANT



APRES



---

# PENDANT LES TRAVAUX

---



---

# LA PASSERELLE RELIANT LE PARKING DE L'ÉCOLE À CELUI DERRIÈRE L'AUBERGE

---



---

# TRAVAUX SUR LE RÉSEAU

---

Plusieurs travaux et de l'entretien ont été effectués cette année sur le réseau d'eau potable de la commune, à savoir:

- Le changement de la borne à incendie du village.
- La réparation de deux fuites importantes .
- L'entretien du réseau et des captages tout au long de l'année.
- La surveillance des sources et des points de captages .
- Le nettoyage des accès suite à la chute d'arbres de la « Pissouillère ».

Ces trois derniers points ont été pris en charge par la commission de l'eau et l'employé communal. Le contrôle général des eaux a été fait sur l'ensemble du réseau par la société CARSO supervisé par l'ARS ( Agence Régionale de la Santé) .

Lors des travaux de la Traverse , l'entreprise BON a renouvelé toutes les conduites d'eau et les branchements des particuliers du village .

A compter du 1er Janvier 2025, la compétence de l'eau passera à l'Agglomération.

L'eau est un bien précieux; ne la gaspillons pas !



---

# ATTENTION AUX FUITES

---



, Nous vous rappelons encore les gestes simples pour prendre conscience que l'eau est précieuse et donc économisons-là ! Nous ne le répéterons jamais assez !

On parle de consommation d'eau anormale lorsque la facture atteint le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné.

Comment savoir si j'ai une fuite d'eau si vous pensez en avoir une ?

Deux tests simples et rapides pour en avoir le cœur net.

Fermer tous les robinets et éteignez tous les appareils consommant de l'eau. Si le petit disque de votre compteur d'eau tourne rapidement, vous avez une fuite.

Ou bien, avant de vous coucher, relevez les chiffres de votre compteur d'eau après avoir fermé chaque robinet. Si le lendemain matin le relevé du compteur n'est pas identique, vous avez une fuite.

Les fuites sont généralement dues à l'usure des joints, à un mauvais resserrement d'un écrou ou à l'endommagement du flotteur de la chasse d'eau. Le plus souvent, il suffit juste de remplacer la pièce défectueuse.

Vérifiez d'abord l'étanchéité des joints, soudures et tuyaux de votre installation. Vous pouvez également passer du papier absorbant (essuie-tout) sur vos tuyaux : s'il devient humide, vous avez localisé la fuite.

Inspectez aussi le système mécanique de vos appareils (chasse d'eau, lave-linge, lave-vaisselle, clapet du chauffe-eau...) et vérifiez la bonne fermeture de vos robinets et purges de radiateurs.

Les fuites les plus difficiles à détecter sont le plus souvent situées au niveau des murs ou dans les canalisations enterrées. Si c'est le cas, nous vous invitons à faire appel au plombier de votre choix.

## En cas de fuite avant compteur :

Contactez votre assurance si vous avez souscrit à une assurance canalisations extérieures. En cas de fuite entre le compteur et l'intérieur de la maison, seule cette assurance est habilitée à prendre le sinistre en charge. L'assurance habitation, quant à elle, se concentre exclusivement sur les fuites survenant à l'intérieur du logement.

## ARRIVEE/DEPART DES ABONNÉS

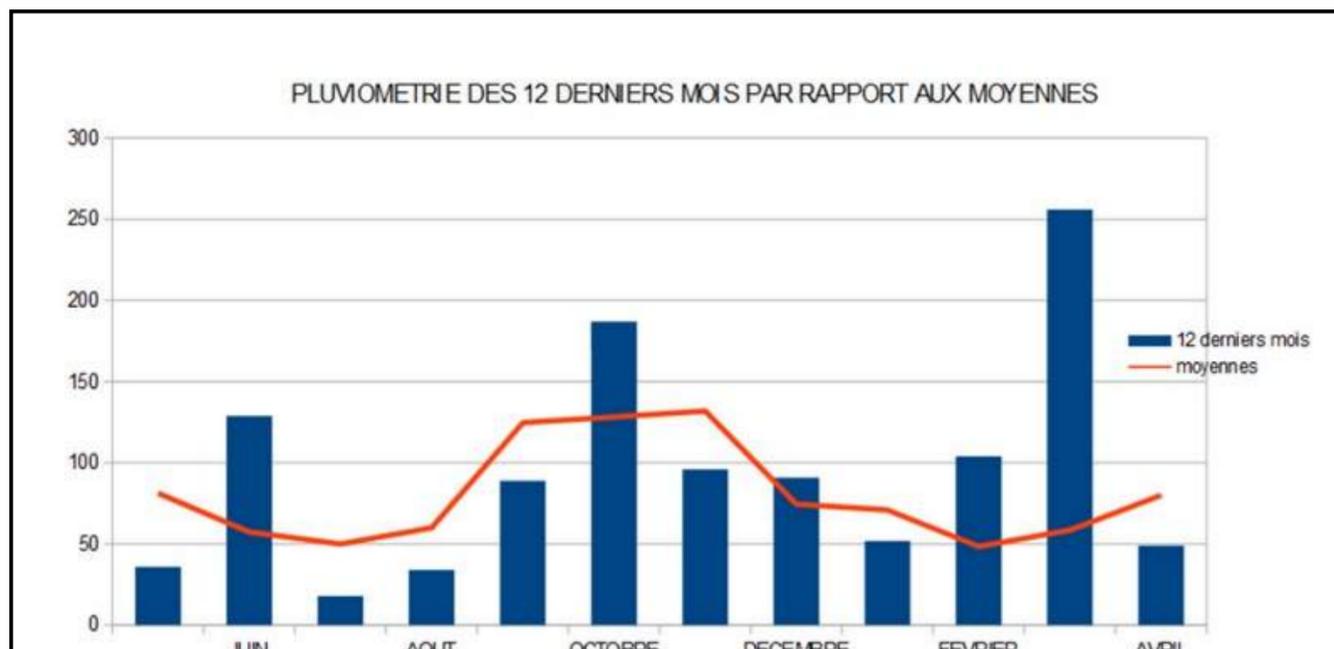
En cas d'arrivée ou de départ dans la Commune et afin que l'on puisse relever votre compteur et/ou éviter des erreurs de facturation, merci de bien vouloir avertir le secrétariat de Mairie dès votre arrivée ou pour prévenir de votre départ. .

## IMPORTANT

Nous vous recommandons de surveiller chaque mois l'index de votre compteur car une fuite avant compteur peut entraîner une surconsommation très importante qui sera facturée et donc onéreuse.

L'eau est une ressource limitée à préserver au quotidien ! Il ne faut pas l'oublier !

# PLUVIOMETRIE 2023/2024



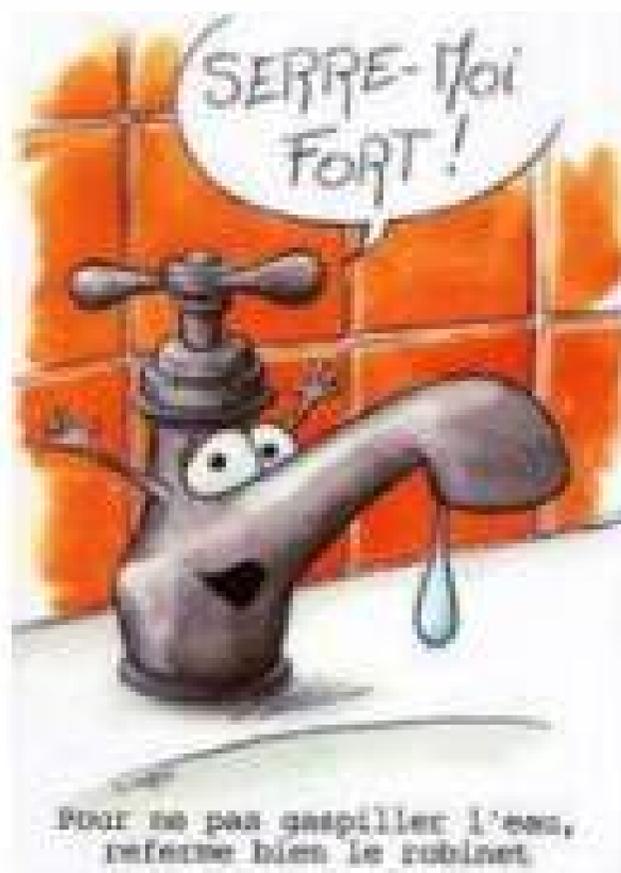
Malgré une pluviométrie importante cette année (plus de 610 mm de pluie sur les 5 premiers mois de l'année 2024 alors que la moyenne des trente dernières années est de 330mm ) il est néanmoins important d'économiser l'eau puisque les étés sont annoncés de plus en plus secs .

## RAPPEL IMPORTANT.

L'eau est essentielle à la vie. Elle nourrit la terre grâce aux rivières.

Il est donc très important de savoir ce que l'on peut faire pour préserver l'eau et ainsi la vie de la planète. Chacun de nous peut, au quotidien, modifier ses habitudes et réduire sa consommation d'eau.

1. Fermer le robinet quand on se lave ou se brosse les dents ou quand on fait la vaisselle.



2. Économiser l'eau des chasses d'eau : une autre bonne idée pour préserver l'eau est de placer une ou deux bouteilles d'eau pleines dans la citerne de la chasse d'eau des toilettes. Ce geste permet d'éviter le gaspillage d'eau, car les bouteilles prennent de la place et réduisent ainsi le volume d'eau dans la citerne. D'ailleurs, nous n'avons presque jamais besoin de la grande quantité d'eau qui est libérée à chaque fois que nous tirons la chasse.

3. Veiller au bon entretien des installations d'eau dans notre maison : l'une des façons de préserver l'eau et de l'économiser est de veiller à réviser les installations et tuyauteries de notre maison. Il est conseillé de vérifier l'absence de fuites dans le système de plomberie et de réparer les fuites d'eau dès que possible.

L'écoulement constant des robinets d'eau potable et des tuyaux d'entrée et de sortie d'eau de notre maison peut nous faire perdre plusieurs litres d'eau par jour, ce qui n'est pas négligeable sur une année, par exemple.

De même, si vous constatez des fuites d'eau à l'extérieur de votre maison, prévenez les autorités compétentes pour les réparer le plus rapidement possible.

**Une chasse d'eau qui fuit  
= plusieurs dizaines de m<sup>3</sup> par an voire plus d'une centaine.  
Un robinet qui goutte = 30 à 50 m<sup>3</sup> par an de gaspillage.**

---

## NUISANCES LIEES AUX BRUITS DE COMPORTEMENT

---



---

### A NOUVEAU DES RAPPELS IMPORTANTS DE LA LEGISLATION.

Source : Arrêté Préfectoral de la Drôme numéro 2015183-0024

### **AFIN DE BIEN VIVRE ENSEMBLE .**

#### PROPRIETES PRIVEES

#### Article 12

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit et à ne pas les laisser vagabonder.

#### Article 13

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h 30.

**Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.**

#### Quelles sont les différentes nuisances ?

Les nuisances olfactives (Barbecue, ordures...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

#### Tapage nocturne :

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce soit répétitif, intensif et qu'il perdure dans le temps .

#### Quelques exemples de bruits du comportement :

Cris, éclats de rire, fête familiale, chant, instrument de musique, Appareils de diffusion de son et de musique, Appareils électroménagers, Pompe à chaleur, Jeux bruyants pratiqués dans les lieux inadaptés, pétards et feux d'artifice, Outils de bricolage et de jardin, Travaux de réparation, ... Il est impossible de dresser une liste exhaustive d'exemples de bruits du comportement

**MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES RÈGLES SIMPLES DE SAVOIR-VIVRE**

# QUELQUES RAPPELS

## GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE



**5 Milliards** de mégots jetés dans le monde par an

**2.3 millions** de tonnes de déchets

Un mégot c'est :

- un filtre en composants chimiques
- les 4 000 substances chimiques de la cigarette
- 15 ans de dégradation

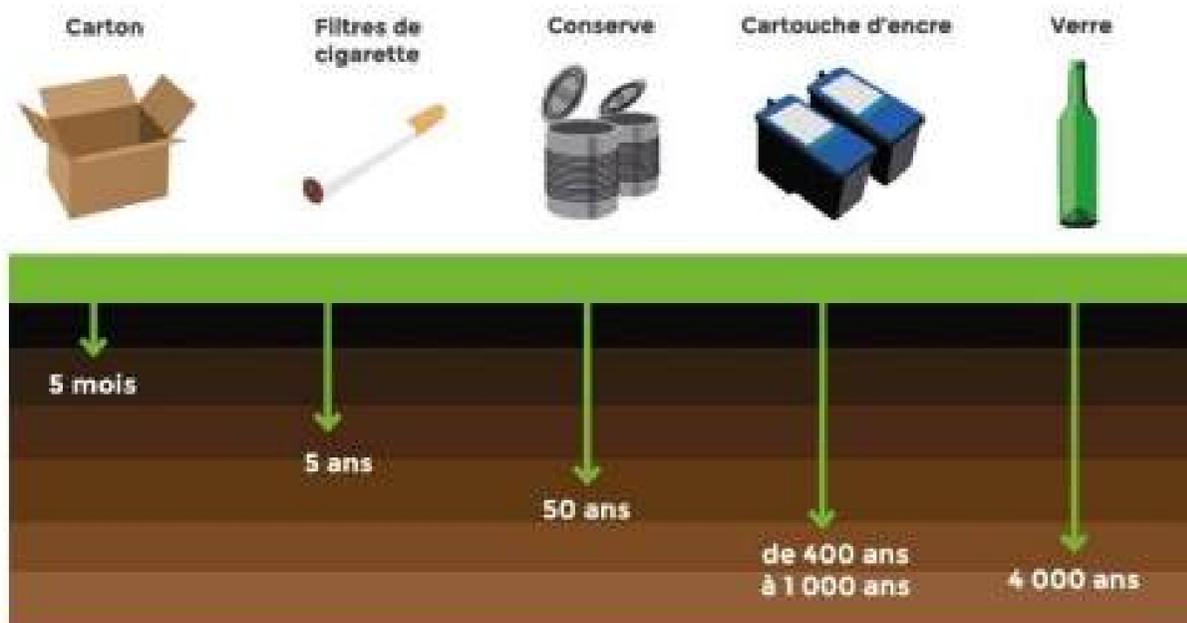
1 mégot = 500L d'eau polluée

Les mégots polluent 40% de la Méditerranée

1 mégot = 1m3 de neige polluée

**Fumer tue,  
Polluer aussi**

### Durée de vie des déchets dans le sol !



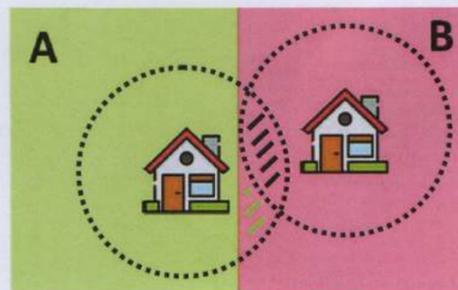
# DEBROUSSAILLEMENT

## REGLES SUR LE DEBROUSSAILLEMENT REGLEMENTAIRE:

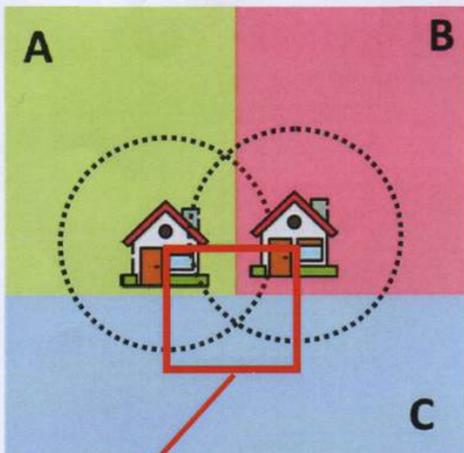
Le débroussaillage est obligatoire pour toutes installation impliquant une activité humaine située à moins de 200 mètres d'une forêt ,bois , lande, garrigue ou maquis. En zone non urbaine, on débroussaille dans un rayon de 50 mètres autour de sa construction ,tandis qu'en zone U, on débroussaille sur la totalité du terrain dont on est propriétaire, qu'il y ait une construction ou non.

### Cas n°1 : Superposition en zone non urbaine

La zone hachurée en noir sur le schéma est une zone de superposition des OLD du propriétaire A et du propriétaire B. Le code forestier prévoit, à l'article L131-13, qu'en cas de superposition des obligations sur une même parcelle, c'est au propriétaire de la parcelle concernée qu'incombe le débroussaillage, dans la mesure où il y est lui-même soumis.

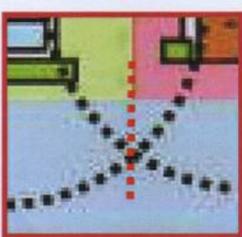


Dans le cas du schéma ci-dessus, c'est donc au propriétaire B de débroussailler la partie hachurée en noir. Toutefois, c'est bien au propriétaire A de débroussailler la partie hachurée en vert, présente chez son voisin, car elle n'est pas située sur une zone de superposition des obligations.



### Cas n°2 : Superposition en zone non urbaine, sur le terrain d'un tiers

Dans le cas ci-contre, les propriétaires A et B sont soumis aux OLD, contrairement au propriétaire C. Les obligations des propriétaires A et B dépassent chez le propriétaire C et s'y superposent sur la zone encadrée en rouge. Dans ce cas de figure, le code forestier, article L 131-13, précise que la zone de superposition, chez un tiers non soumis à OLD, doit se faire en suivant les limites parcellaires.

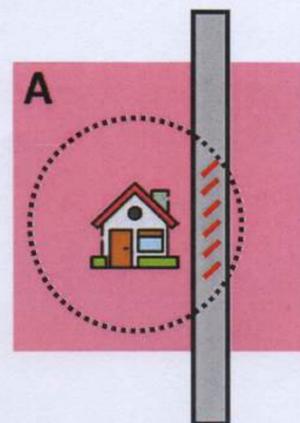


Les pointillés rouges indiquent le découpage recommandé, selon les précisions du code forestier. Toutefois, il est possible d'agir en bonne entente entre voisin pour se répartir la tâche (par exemple en alternant chaque année le débroussaillage chez C).

### Cas n°3 : Superposition des OLD liés à une habitation et à une voirie

Si besoin, la fiche technique #1 contient les indications propres à la voirie en Drôme et en Ardèche.

Dans le cas ci-contre, une voirie et son emprise de débroussaillage se situent dans le rayon de 50 mètres à débroussailler du propriétaire A. Lorsque ce type de superposition intervient, c'est au propriétaire A de débroussailler la zone hachurée en rouge, puisqu'il est lui-même tenu de débroussailler cette partie de son terrain.



---

# PARCOURS DE CITOYENNETE

---

IL Y A 3 ETAPES OBLIGATOIRES :

- 1) L' ENSEIGNEMENT DE DEFENSE.
- 2) LE RECENSEMENT A 16 ANS.
- 3) LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE.

**MINISTÈRE DES ARMÉES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ESMU ME - CSJF DE NANCY  
80 RUE DU SERGENT BLANCKA,  
CS 53004, 54027 NANCY CEDEX  
JANVIER 2022

## LE RECENSEMENT

### UN DEVOIR DE JEUNE CITOYEN

TU AS ENFIN 16 ANS ?  
ALORS C'EST LE MOMENT  
DE VENIR TE FAIRE RECENSER !

EN MAIRIE OU EN LIGNE  
SUR SERVICE-PUBLIC.FR !  
AVEC PIÈCE D'IDENTITÉ  
ET LIVRET DE FAMILLE !

REÇOIS TA CONVOCATION À LA  
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ,  
ET OBTIENS TON CERTIFICAT  
DE PARTICIPATION !

ESSENTIEL POUR  
T'INSCRIRE :  
- AU BAC / CAP  
- AU PERMIS DE  
CONDUIRE !

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTE LE CSJF DE NANCY AU 03 83 84 51 51



## CARTE IDENTITE:

PRENDRE RDV A LA MAIRIE DE DIEULEFIT AU 04 75 46 96 80  
 OU A LA MAIRIE DE MONTELMAR AU 04 75 00 25 00 OU <https://service-public.fr>  
 PRE-DEMANDE EN LIGNE SUR [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

**LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE.**

**Pièces obligatoires pour chaque dossier :**

- 1 formulaire CERFA à compléter ou pré-demande en ligne
- 2 photos d'identité récentes **non découpées (-6 mois)** sans lunettes, front et cou dégagés
- 1 justificatif de domicile **à votre nom (- 1 an)** : EDF, téléphone fixe, portable ou les derniers impôts (**original + 1 copie**)

**Documents à fournir selon votre situation :****1<sup>ère</sup> demande :**

- Ou
- passeport en cours de validité (copie)
  - acte de naissance de moins de 3 mois
  - document avec photo (pour un majeur)

**Renouvellement :**

- **original** de l'ancienne carte
- si la carte est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance (- de 3 mois)

**Perte ou vol :**

- déclaration de perte ou de vol
- vignette fiscale de 25 euros
- passeport valide ou acte de naissance
- document avec photo

**Femmes mariées :**

- Ou
- copie acte de naissance de moins de 3 mois
  - copie acte de mariage de moins de 3 mois

**Femmes veuves :**

- copie acte de décès de l'époux de moins de 3 mois

**Mineur :** (présence obligatoire d'un parent)

- carte d'identité du parent demandeur (**original**)
- autorisation parentale à compléter (intérieur du CERFA)
- si divorce : copie du jugement

**Personnes hébergées****Ou****justificatif****de domicile à son nom :**

- justificatif de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant en cours de **sans** validité (**si possible avoir l'original**)
- attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la-résidence du demandeur à son domicile **depuis plus de 3 mois**



### PASSEPORT

Prendre rdv avec la mairie de MONTELIMAR au 04 75 00 25 00  
ou à la mairie de DIEULEFIT au 04 75 46 96 80.  
PRE-DEMANDE EN LIGNE SUR [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE.

#### Pièces obligatoires pour chaque dossier :

- 1 formulaire CERFA à compléter ou pré-demande en ligne
- 2 photos d'identité récentes **non découpées (-6 mois)** sans lunettes, front et cou dégagés
- 1 justificatif de domicile **à votre nom (- 1 an)** : EDF, téléphone fixe, portable ou derniers impôts
- vignette fiscale : 17€ de 0 à 14 ans ; 42€ de 15 à 18 ans ; 86€ pour les majeurs

#### Documents à fournir selon votre situation :

##### 1<sup>ère</sup> demande :

- Ou
- carte d'identité en cours de validité (**original**)
  - acte de naissance de moins de 3 mois

##### Renouvellement :

- ancien passeport à redonner
- **original** de l'ancien passeport
- carte d'identité en cours de validité (**original**)

##### Perte ou vol :

- Ou
- déclaration de perte ou de vol
  - carte d'identité en cours de validité (**original**)
  - acte de naissance de moins de 3 mois

##### Femmes mariées :

- Ou
- copie acte de naissance de moins de 3 mois
  - copie acte de mariage de moins de 3 mois

##### Femmes veuves :

- copie acte de décès de l'époux de moins de 3 mois

##### Mineur : (présence obligatoire d'un parent)

- carte d'identité du parent demandeur (**original**)
- autorisation parentale à compléter
- si divorce : copie du jugement

##### Personnes hébergées

Ou

- justificatif de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant en cours de **sans justificatif** validité (**si possible avoir l'original**)

##### de domicile à son nom :

- attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile **depuis plus de 3 mois**

---

# COLIS

---

Comme chaque année, des colis de Noël agrémentés d'un goûter ont été offerts à nos aînés par la municipalité . Cela permet à nos anciens de se retrouver dans une ambiance festive. Comme chaque année, Brigitte RENARD, en charge des colis, avait invité le groupe " LES RETROACTIFS" groupe de 8 musiciens amateurs passionnés et locaux ( batterie, contrebasse, guitare ,clarinette et saxo).

Laurence HARDOUIN à la guitare et au chant en est la responsable. Thierry PAGES au saxo, Portois en fait partie . Le groupe a repris des standards de jazz, jazz latino , bossa nova. Nous les remercions pour cette belle prestation. Nos anciens ont été très satisfaits de leur après midi.



# ACTUALITÉS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

---

## REPLISSAGE PISCINE :

Vous procédez certainement à la mise en eau de votre piscine.

Interdiction de la remplir avec l'eau de la commune, par arrêté préfectoral et par le règlement de l'eau voté par le conseil municipal .

## POUBELLES :

Le ramassage des ordures ménagères a lieu une fois par semaine et deux fois par semaine du 1er juin au 30 septembre. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, nous vous remercions de changer de lieu de dépôts de vos poubelles quand les conteneurs sont saturés à un endroit.

## DIVAGATION DES CHIENS ET ABOIEMENTS INTEMPESTIFS :

Les propriétaires de chiens doivent mettre tout en œuvre pour contenir leur animal à domicile et ceux qui les promènent sur la voie publique doivent ramasser les déjections de leur animal. Par ailleurs, soyez très vigilant aux aboiements incessants de nuit comme de jour de votre animal, pour le bien être de chacun.

## FEUX DE FORÊTS:

Avec la période estivale, les promenades en forêt seront certainement d'actualité: nous vous rappelons que les feux et les barbecues sont strictement interdits.

## LÉGALISATION DE SIGNATURES:

Quand vous avez une légalisation de signatures , il est obligatoire de signer les documents devant le maire ou l'adjointe ou la secrétaire de mairie afin que celle- ci soit valable.

## COMMUNICATION

Le Maire, les adjoints et les élus sont toujours à votre écoute pour toutes vos questions . Vous pouvez aussi les poser par mail :[porteenvaldaine@wanadoo.fr](mailto:porteenvaldaine@wanadoo.fr)

---

## LE CONSEIL VOUS RÉPOND ...

---



- Combien sommes nous d'habitants sur la commune ?

Nous étions 448 habitants au 1er Janvier 2024 .

- A-t-on fait des économies en éteignant les lumières le soir?

La réponse est oui ! Jusqu'à 15% sur une année pleine. De plus, en ayant changé en leds une cinquantaine de points lumineux, nous allons faire une économie de 55% .

- Quel mode de garde puis-je avoir si j'ai un enfant de moins de 3 ans ?

Je peux faire garder mon enfant soit chez une assistante maternelle , soit en crèche. Mme Fanny BAVAY- FORESE Tél 06 10 14 79 79 est assistante maternelle sur notre commune .

De plus, une micro crèche va ouvrir en Septembre sur la commune de Rochefort en Valdaire : elle pourra accueillir les enfants de notre commune .

Ce sera pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Elle fonctionnera du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30. Les Pré-inscriptions sont ouvertes au 07 70 25 14 15 ou par mail [micro.creche.rev@gmail.com](mailto:micro.creche.rev@gmail.com) .

- Puis-je commander et me faire livrer un repas par la cantine du RPI?

Oui, vous pouvez commander les jours de classe votre repas de midi auprès de la restauration scolaire du RPI.

Elle ne livre pas mais vous pouvez venir le chercher à la cantine de chaque village du RPI à midi ! Pour commander téléphonez au 06 82 43 58 74

---

## LUDOBUS

---



---

LE MARDI 9 JUILLET DE 15H A 17H30 sur la place du village ( en face la mairie).

Le ludobus de l'agglomération viendra dans notre commune pour un après-midi récréatif.

Différents jeux seront proposés pour tous les âges : un espace petite enfance, un coin de jeux symboliques, des jeux de construction, des grands jeux en bois, table de ping-pong et mini babyfoot. Il y en aura pour tous les goûts .

Trois animateurs seront sur place durant cette séance.

Venez passer une agréable après midi !

Pour de plus amples renseignements s'adresser à Brigitte Renard au 06 88 04 57 31 .

---

## PIZZA NAPOLI ET AUBERGE.

---

LE CAMION A PIZZA EST TOUJOURS  
PRESENT LE MERCREDI SOIR A PARTIR  
DE 18 H .

TEL 07 81 12 45 04 .



Et bien sûr L'AUBERGE EST OUVERTE  
TOUS LES JOURS MIDI ET SOIR SAUF LE  
MERCREDI TEL 07 49 25 52 91.



---

# RPI ET ECOLE MATERNELLE

---

## EFFECTIFS A LA RENTRÉE PROCHAINE A L'ECOLE MATERNELLE .

11 PS + 12 MS : soit 23 élèves en tout.

Comme chaque année, courant juin, un temps d'adaptation est proposé aux futurs élèves et nouvelles familles.

L'objectif est de se rencontrer au calme, avant le mois de septembre, afin d'envisager une rentrée sereine !

## VIE DE LA CLASSE MATERNELLE :

1) Cette année, les enfants de l'école maternelle ont voyagé dans le monde, à la rencontre des 5 continents et de leurs différentes cultures.

Le spectacle de fin d'année s'inspirera de ce thème : les enfants ont opté pour le "Carnaval de Rio" avec des déguisements colorés et musiques samba !

2) Poursuite du projet "immersion : enseigner en anglais" dans toutes les classes du RPI.

Principe : exposer régulièrement les enfants à une langue étrangère par l'enseignement de certaines disciplines, exclusivement en anglais (musique, sport, arts plastiques mathématiques, etc...).

Après 2 ans de pratique maintenant, les enseignantes constatent que les élèves ont acquis une réelle aisance, aussi bien dans l'écoute que dans la pratique de l'anglais.

Les enfants de maternelle notamment, dénués de tout frein "psychologiques", font preuve d'une aptitude toute particulière à la pratique, du moins l'écoute, d'une langue vivante étrangère : quand la maîtresse bascule du français à l'anglais, les enfants ne sont pas paralysés et sont à même de faire leur travail sans aucun problème.

---

# RPI ET ECOLE MATERNELLE

---



Les enfants de la classe maternelle.

## RPI EFFECTIF EN 2024/2025 :

L'effectif du RPI à la rentrée prochaine sera de 84 enfants .

( pour mémoire cette année, il est de 81 enfants).

Les classes seront réparties de la façon suivante :

23 enfants en PS ET MS, 22 en GS ET CP,

25 en CE1 et CE2 et 14 en CM1 ET CM2 .

# COMITE DES FÊTES.

*Comité des Fêtes*  
*Portes en Valdaine*

## PROGRAMME 2024

<b>08 JUN</b>	<b>SOIREE BRASERO</b>
<b>06 JUILLET</b>	<b>CONCERT DE L'AGGLO</b>
<b>09 - 10 - 11 AOÛT</b>	<b>FETE VOTIVE</b>
<b>16 NOVEMBRE</b>	<b>VIN NOUVEAU KARAOKE</b>
<b>04 DECEMBRE</b>	<b>NOEL DES ENFANTS</b>

*N'HESITEZ PAS À NOUS REJOINDRE OU À PRENDRE CONTACT AVEC NOUS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS*

*[cdf.pev@gmail.com](mailto:cdf.pev@gmail.com)*

---

# COMITE DES FÊTES.

---



La soirée brasero du 8 juin a rencontré beaucoup de succès avec près de 250 personnes ! Sans vous rien n'est possible! Les bénévoles sont toujours les bienvenus et le Comité des Fêtes vous attend nombreux aux manifestations ! Le détail de chacune d'elles sera communiqué peu avant la date par un mail de la mairie et toutes les informations sont sur Facebook.

Notez néanmoins la prochaine soirée:

**Le 6 Juillet, à partir de 21H**

**CONCERT GRATUIT " FIESTA CUBANA ".**

Pensez aussi dès à présent à vous inscrire au grand vide grenier de la fête votive.

**Dimanche 11 Août dès 7H**

Auprès de Vincent Tél 07 79 24 78 72 ou par mail à [vg.cdf@orange.fr](mailto:vg.cdf@orange.fr)

---

# ASSOCIATION DES BOULES

---

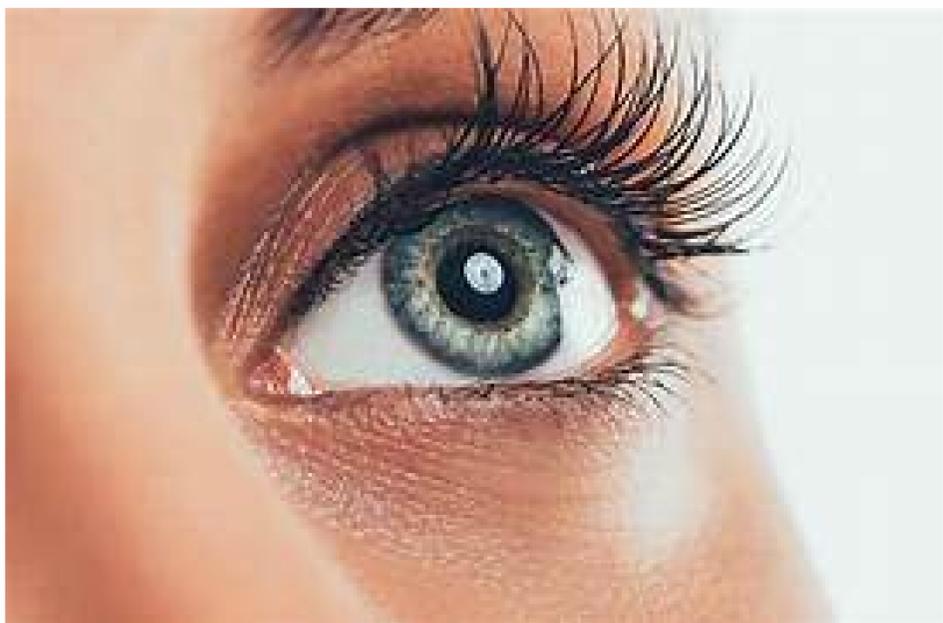


L'association de la Boule du Lançon organise le dimanche 28 Juillet son repas annuel.  
Inscriptions auprès de Manu au 06 48 90 99 85 .

---

# ASSOCIATION "UN AUTRE REGARD"

---



Soirée spectacle le vendredi 29 novembre avec la troupe " AMIS MOTS" 12 acteurs sur scène pour des sketches comiques entrecoupés par la troupe " CORDES ET ÂMES" 12 guitaristes qui interprètent des chansons connues de tous.

8€ l'entrée par personne. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Vous aurez plus de précisions quelques jours avant par un mail de la mairie.

---

# ASSOCIATION DE LA CHASSE

---

Le Dimanche 1er Septembre 2024 de 9h à 12H, l'association de la chasse délivrera ses cartes de chasse à "la cabane des chasseurs".





---

## NAISSANCES

---

- Adam AGUILLI 15/09/2023 , petit fils de Françoise REGAL, notre ATSEM de l'école maternelle.
- Eden BERTRAND ENJOLRAS 5/06/2023 .
- Kasper PREAUD 16/01/2024




---

## DECES

---

- Paulette VERGIER 20/07/2023
- Catherine HERNANDEZ 31/10/2023
- Louis COULON 31/01/2024
- Josette PATIANT née ESTIVAL 8/03 2024
- Serge AYMARD 21/03/2024
- Hanifa MASSE née BENKARA 28/03/202
- Paul SECONDI 19/04/2024

---

## TELEPHONES UTILES.

---

Gendarmerie de la Bégude de Mazenc | Tél 04 75 46 22 06.

SMUR | Tél 04 75 53 41 60.

Centre Hospitalier de Montélimar | Tél 04 75 01 42 37

Clinique Kennedy | Tél 04 75 00 35 00

Centre anti -poison Lyon | Tél 04 72 11 69 11

Pharmacie de garde | Tel: 0825 74 20 30 ou servigardes.fr




---

## SITE DE LA COMMUNE

[www.https://portesenvaldaine.fr](https://portesenvaldaine.fr)

Vous y trouverez toutes les informations utiles ainsi que les comptes-rendus des conseils municipaux.

N'hésitez pas à le consulter.